

Nouvelles de l'Europe

- L'organisation Européenne
- Les différentes législations en cours



Réunion intertechnique
24/10/2

La Commission Européenne

- **Composition**
 - 27 commissaires (1 par pays) incluant la présidente Ursula von der Leyen.
 - 33 directeurs généraux / (DG)
 - DG envi, agri, climat...
 - 32 000 personnes
- **Rôle**
 - Propositions législatives
 - Fonction exécutive (met en place la législation, gère les fonds européens...)



Réunion intertechnique Forêt et Société
24/10/24 Blois

Le Parlement Européen

- **Composition**

705 députés européens

(proportionnel au nombre d'habitants

Ex: Allemagne 96, France 81, Italie 76, Espagne 61 ... Malte 6)



- **Présidente:**

– Roberta Metsola (Malte)

- **Les différents groupes politiques:**

– PPE (178=>188), S+D (139=>136), Renew (102=>77), verts (72=>53), ECR (68=>78), ID-PFE (59=>84), ENS (25) The left (37=>46), NI (50=>33)

- **Rôle :**

– Corps législatif pour adopter/
amender les lois.

– Pas de prise d'initiative



Réunion intertechnique Forêt et Société
24/10/24 Blois

Le Parlement Européen: Prise de décisions

- **Sessions Plénières**



- Tous les députés (Member of European Parliament)
- 4 jours par mois
- Dirigées par la présidente
- Débat/ amende / adopte la législation

- **Commissions**



- MEP de la commission
- Une à deux fois/mois
- Dirigés par le président de la commission
- Débat, amende

Réunion intertechnique Forêt et Société
24/10/24 Blois

Les différentes commissions

- ENVI 90 députés(+2) Président (~~Pascal Canfin renew~~ -- Antonio Decaro S&D)
- AGRI 49 députés (+1) (~~Norbert Lins PPE~~ -- Veronica Vrecionova ECR)
- ITRE 90 députés (+12) (~~Christian Budsoi PPE~~ -- Boris Budka PPE)
- INTA 43 députés (~~Bernd Lange PPE~~ -- Bernd Lange PPE)

Réunion intertechnique Forêt et Société
24/10/24 Blois

Le conseil de l'union Européenne

- 10 conseils différents dépendants des états membres et du secteur concerné
- Dirigé par la présidence du conseil (rotation tous les 6 mois)
- Différent du conseil européen (chefs d'état)
- pas de rôle particulier dans procédure législative
- **Rôle du conseil**
 - Entérine la législation européenne
 - (15% MS, 65% population)
 - Pas d'action de proposition



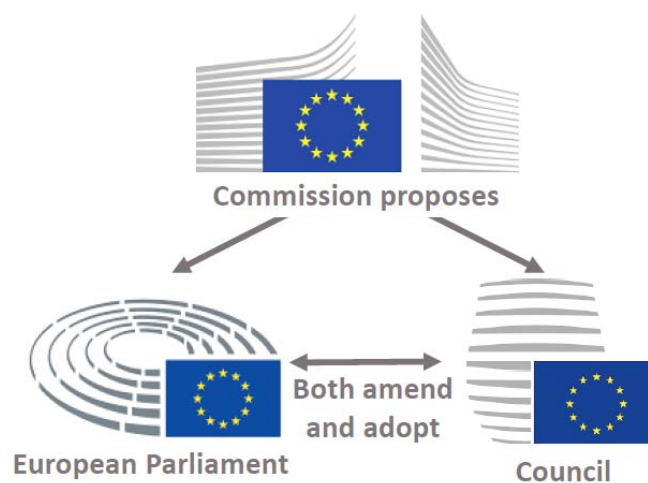
Réunion intertechnique Forêt et Société
24/10/24 Blois

Le conseil de l'Union Européenne

- 10 configurations avec les ministres concernés (en public ou non public)
 - 1 Affaires Générales
 - 2 Affaires Etrangères
 - 3 Economie et Finance
 - 4 Justice et Intérieur
 - 5 Emploi Affaires sociales et Santé
 - 6 Compétitivité
 - 7 transport Télécommunications et Energie
 - 8 Agriculture et Pêche
 - 9 Environnement
 - 10 Education, Jeunesse, Culture et Sport
- Réunions préparatoires
- Coreper (avec les représentations permanentes)
 - Prépare les positions du conseil
 - Rencontre hebdomadaire
- >150 groupes de travail (pas public)
 - ➔ Intéressant pour nous les WP sur la forêt et sur l'environnement

Réunion intertechnique Forêt et Société
24/10/24 Blois

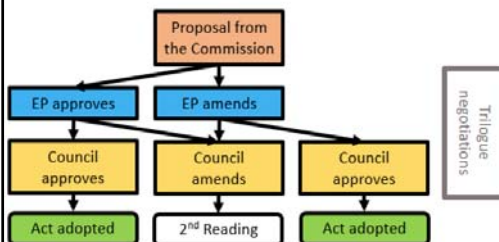
Les institutions européennes



Réunion intertechnique Forêt et Société
24/10/24 Blois

Fonctionnement général

1st reading in EP and Council



Et le Conseil prend la suite

Amende ou approuve le texte du Parlement

En pratique le Conseil et le Parlement travaillent de concert et le trilogue permet d'aboutir à des décisions en première lecture

Officiellement le Parlement Européen travaille d'abord :
Amende ou approuve le texte de la commission

Réunion intertechnique Forêt et Société
24/10/24 Blois

Les Principaux Outils Législatifs

- Traités européens (établissent les principes généraux)
- Règlements (ils s'appliquent directement)
- Directives (transcrites dans le droit des états membres)



Participation au processus

Intervenir Auprès de la commission

- Nouvelle législation proposition (PE, Conseil ou citoyens)
- 1) Formulation de l'idée par la DG en charge
- 2) étude d'impact « call for evidence », « public consultation »
- Consultation Inter-service (avis de toutes les DG concernées)
- 3) Collège des commissaires est d'accord avec la proposition
- Proposition publiée par DG responsable

Auprès du Parlement

Discussions avec les députés (rapporteur/ shadow) en charge du dossier
Suggestion d'amendement auprès des MEP (comité) en plénière idem
Auprès de tous les députés

Auprès du Conseil

Discussions avec COREPER
Idéalement avec le pays qui préside .
Avant les votes du conseil

Réunion intertechnique Forêt et Société
24/10/24 Blois

Un exemple concret du cheminement législatif:

Le règlement sur la déforestation RDUE

- Le but : «s'assurer que les produits consommés par les européens ne contribuent pas à la déforestation ou à la dégradation des forêts dans le monde »

Avec la Commission

- Juil 2019 Formulation de l'idée → discussions bilatérales DG ENVI AGRI
- →Fev Mars 2020 « call for evidence » appel à témoignage (99 témoignages)
- →Sep 2020 consultation publique (40 -1,2M participations)
- → mai 21 Consultation Interservices 5 meetings
- 17 nov 21 college de commissaires européens ok pour publication de la proposition
- → 19/11/21 communiqué de presse et lettre commune 7/3/22
- →26 réunions du groupe des experts (CEPF depuis 2020)

Au Parlement

- en comité
 - dec 21 - RDV comité
 - RDV rapporteur /Shadow
 - Avr-Mai 21 MEP 1055 amendements
 - juillet 22 rapporteur propose rapport amendé
 - Sept 22 vote en comité
- en plénière
 - amendements
 - recommandations de vote

Au Conseil

- Adoption de l'approche générale (préambule au trilogue)

Trilogue:

- rencontre avec la présidence Tcheque
- de sept 22 à Juil 23: 3 trilogues + 14 réunions techniques

Réunion intertechnique Forêt et Société
24/10/24 Blois

Législations clés de l'UE dans le cadre du Green Deal ayant un impact sur les propriétaires forestiers

Réunion intertechnique Forêt et Société
24/10/24 Blois

Règlement contre la déforestation et la dégradation des forêts



Le Règlement contre la déforestation et la dégradation des forêts (**RDUE**) est le nouveau règlement européen qui vise à interdire la mise sur le marché ou l'exportation depuis le marché de l'UE des produits ayant contribué à la déforestation ou à la dégradation des forêts après le 31 décembre 2020.

→ 420 M d'Ha de forêts ont disparu entre 1990 et 2020 (FAO)

La Commission européenne considère que le principal moteur de la déforestation et de la dégradation des forêts est l'expansion des terres agricoles, qui est liée à la production de produits de base importés dans l'UE tels que le soja, le bœuf, l'huile de palme, le caoutchouc, le cacao et le café. Elle a également intégré le bois dans la liste de ces commodités, considérant que la gestion des forêts peut être source de dégradation, qui est parfois une première étape avant la déforestation pour des activités agricoles.

- → Obligation de géolocalisation des produits bois

Réunion intertechnique Forêt et Société
24/10/24 Blois

RED II RED III

Renewable Energy Directive



La troisième révision de la directive sur les énergies renouvelables (RED III)

RED III vise à renforcer les règles garantissant que le bois utilisé à des fins énergétiques est produit de manière durable. Cela inclut les « zones interdites » (telles que les forêts primaires) et les critères liés à la gestion forestière qui doivent être évalués dans les législations nationales (par exemple, les seuils relatifs à la taille des grandes coupes à blanc ou à l'extraction de bois mort). Ces exigences rendront plus complexe la fourniture de bois en tant que bioénergie durable.

➔ Objectif 33% d'énergie renouvelable en 2030

Réunion intertechnique Forêt et Société
24/10/24 Blois

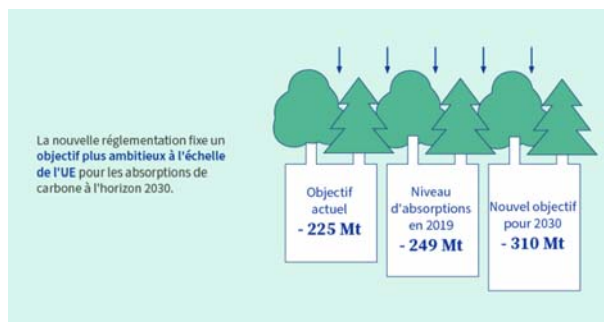
LULUCF

(Land Use Land use change and Forestry)



Le Règlement sur l'affectation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF)

LULUCF introduit un objectif d'élimination de CO₂ (et CH₄, N₂O...) de l'atmosphère (310 millions de tonnes d'ici 2030, soit environ 15 % de plus qu'aujourd'hui). Si un État membre de l'UE a épuisé son contingent de CO₂, il peut décider de limiter ou de réduire la récolte de bois ou les zones disponibles pour l'approvisionnement en bois.



La loi sur la Restauration de la Nature



La Loi Restauration de la Nature (LNR)

Le LNR fixe des objectifs de restauration spécifiques pour les écosystèmes forestiers et l'état des habitats protégés. On s'attend à ce que les propriétaires de forêts désignées soient obligés de mettre en œuvre des mesures de restauration, ce qui pourrait impliquer une charge supplémentaire, que cela soit ou non préférable pour la résilience à long terme et conforme aux décisions de gestion individuelles. De plus, il y aurait un risque de perte de revenus et de limitation des possibilités de récolte, ce qui pourrait mettre en péril la gestion durable des forêts. Chaque état doit fournir un plan dans les deux ans.

Réunion intertechnique Forêt et Société
24/10/24 Blois

Carbon Removal Certification



Le règlement sur une certification européenne pour l'élimination du carbone (CRC)

Le CRC vise à établir des normes et des procédures pour certifier les projets d'élimination du carbone, y compris ceux liés à la gestion forestière. Une telle certification pourrait diversifier les revenus. Les propriétaires forestiers qui souhaitent s'engager dans des activités d'élimination du carbone devront démontrer leur respect de normes assorti d'« éco bénéfices ».

Discussions en cours sur l'appellation temporaire/permanent, éco-bénéfices, type de certification, Commercialisation des crédits carbone...

Réunion intertechnique Forêt et Société
24/10/24 Blois

La Taxonomie

(Sustainable Finance)



Finance durable - Règlement Taxonomie (SF)

SF vise à créer des normes claires sur ce qui constitue une activité économique durable sur le plan environnemental et tente ainsi d'aider les investisseurs à identifier et à soutenir des projets verts. Les propriétaires forestiers sont directement concernés car ils doivent démontrer la mise en œuvre de certaines mesures de durabilité pour pouvoir bénéficier de financements qualifiés de durables pour le climat ou pour la biodiversité.

Réunion intertechnique Forêt et Société
24/10/24 Blois

L'Europe vue par ses citoyens



Réunion intertechnique Forêt et Société
24/10/24 Blois